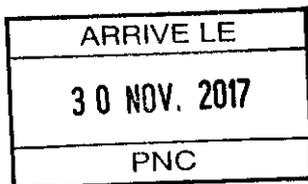


Le ministre d'Etat

Paris, le 29 NOV. 2017



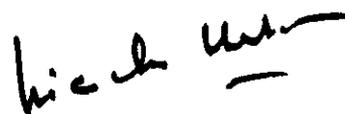
Monsieur le Président,

La commune de Vabres a demandé à intégrer le périmètre de l'aire optimale d'adhésion du parc national des Cévennes. Cette demande, qui a reçu un avis favorable unanime du conseil d'administration du parc national, constitue une reconnaissance de la dynamique que le parc et ses partenaires ont su créer autour du projet territorial porté par la charte.

Je vous informe que j'é mets un avis favorable à cette intégration, conformément à la procédure prévue par l'article R331-15 du code de l'environnement.

Aussi, vous pouvez dès à présent poursuivre la phase des consultations locales prévues par le code de l'environnement, préalable nécessaire à la modification du décret en Conseil d'Etat n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes.

Je vous prie d'agrée, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.



Nicolas HULOT

Monsieur Henri COUDERC
Parc national des Cévennes
6 bis, place du Palais
48400 FLORAC